

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 4 juillet courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—(Suite.)

PORTS ET RIVIÈRES.

Ile du Prince-Edouard.

	Higgin-Jetée—Réfections, réparations, etc.	1,000 00
	Miminigash—Prolongement du brise-lames du sud.	2,500 00
	New London—Réparations au brise-lames.	2,000 00
	Point Prim Ile—Quai.	5,000 00
	Réparations aux jetées et brise-lames.	4,000 00
	Rustico (port de)—Brise-lames sur l'île Robinson à l'entrée sud du havre.	7,500 00
127	Rustico (port de)—Réparations au brise-lames, au nord de l'entrée dragage, etc.	2,000 00
	Baie Saint-Pierre—Brise-lames du côté est de l'entrée du havre..	11,500 00
	Souris Knight's Point—Renforcement du brise-lames, etc.	3,500 00
	Rivière du Sud, Port Murray—Réparations à la jetée.	1,500 00
	Summerside (havre de)—Brise-lames.	30,000 00
	Tignish—Prolongement du brise-lames du sud.	2,000 00
	Ile au Bois—Protection du brise-lames du sud contre l'affouillement, etc.	1,250 00

Nouveau-Brunswick.

	Bouctouche—Chenal à travers la plage.	2,000 00
	Campbellton—Quai—Prolongement et réparations.	22,000 00
	Cape Tormentin—Améliorations et réparations aux travaux du port	10,000 00
	Caraquet—Quai—Abords, brise-glaces, etc.	4,000 00
	Chance-Harbour—Brise-lames.	500 00
	Chockfish—Travaux d'améliorations à la décharge de la rivière..	1,500 00
	Clifton (Stonehaven)—Améliorations et réparations au brise-lames	2,000 00
	Dalhousie—Améliorations du port.	28,000 00
	Dipper-Harbour—Brise-lames.	20,000 00
	Durham—Quai.	5,500 00
	Grande Rivière-aux-Saumons—Eperon et brise-lames réunis. . . .	2,600 00
	Miscou, port de—Quai—A voter de nouveau, montant périmé. . . .	3,000 00
	North-Head, brise-lames—Quai—Grand-Manan.	10,000 00
128	Pointe du Chêne—Quai.	5,000 00
	Petit-Rocher—Brise-lames.	10,000 00
	Pointe du Chêne—Réparations au brise-lames.	10,000 00
	Quaco, havre de—Prolongement de la jetée de l'est.	10,000 00
	Richibouctou—Prolongement de la jetée du nord.	13,000 00
	Rivière Saint-Jean et ses tributaires.	6,000 00
	Rivière Saint-Jean, quai dans les eaux des estuaires. Pour rembourser au gouvernement provincial la moitié ou plus des quais primitifs construits par lui.	5,000 00
	Saint-André—Dragage.	6,000 00
	Saint-Jean, port de—Brise-lames de la Pointe du Nègre.	20,000 00
	Saint-Jean, port de—Dragage.	100,000 00
	Saint-Jean, port de—Réparations et prolongement des ouvrages de protection à la base du Fort-Dufferin.	500 00
	Shippegan, port de—Reconstruction et réparations aux jetées d'entrée, clayonnage, etc.	3,000 00
	Shippegan, port de—Quai au terminus du chemin de fer de Caraquet.	15,000 00